

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

ARRETE

Article unique :

Le jury semestriel des épreuves du **semestre 5** comptant pour l'examen sanctionnant la troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020/2021 :

Membres du jury :

- ✓ Monsieur le Professeur Olivier PARANT – Président
- ✓ Madame le Docteur Sabine ALCAYDE
- ✓ Madame le Professeur Monique COURTADE- SAÏDI
- ✓ Madame Anna-Rita CASCIONE

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2020
Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO



Président de l'Université Paul Sabatier,
par déléation,
La Vice-Présidente de la CFMU

Fabienne ALARY 

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

ARRETE

Article unique :

Le jury semestriel des épreuves du **semestre 6** comptant pour l'examen sanctionnant la troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

Membres du jury :

- ✓ Monsieur le Professeur Olivier PARANT– Président
- ✓ Madame Véronique MARTINEZ
- ✓ Madame le Docteur Adeline CASTEL
- ✓ Madame Hélène LEMOINE-ROHLES
- ✓ Madame le Docteur Christine DAMASE-MICHEL
- ✓ Madame le Professeur Agnès SOMMET
- ✓ Madame le Docteur Sabine ALCAYDE
- ✓ Madame Emily HANCOCK
- ✓ Madame Dominique BONNET

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2020
Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO



Le Président de l'Université Paul Sabatier,
par délégation,
La Vice-Présidente de la CFVU

Fabienne ALARY

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

ARRETE

Article unique :

Le **jury global** des épreuves comptant pour l'examen sanctionnant la troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

Membres du jury :

- ✓ Monsieur le Professeur Olivier PARANT (Président)
- ✓ Madame le Docteur Sabine ALCAYDE
- ✓ Madame le Professeur Virginie GARDETTE
- ✓ Madame le Docteur Christine DAMASE MICHEL
- ✓ Madame le Professeur Agnès SOMMET
- ✓ Madame le Professeur Monique COURTADE – SAÏDI
- ✓ Madame le Docteur Adeline CASTEL
- ✓ Madame Hélène LEMOINE-ROHLES
- ✓ Madame Anna-Rita CASCIONE
- ✓ Madame Véronique MARTINEZ
- ✓ Madame La Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2020
Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO



Le Président de l'Université Paul Sabatier,
par déléation,
La Vice-Présidente de la CFVU

Fabienne ALARY